

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 28/002/2009
ÉFAI
2 avril 2009

Malaisie. Un programme dans le domaine des droits humains pour le nouveau gouvernement

Alors que Najib Tun Razak s'apprête à devenir le Premier ministre de la Malaisie, le nouveau gouvernement est confronté à des défis majeurs en matière de droits humains auxquels il se doit de faire face, a affirmé Amnesty International.

L'organisation engage le nouveau Premier ministre à lancer de toute urgence des réformes du système judiciaire dans cinq domaines de première importance, à savoir :

Les arrestations et détentions arbitraires

Le gouvernement doit réformer ou abroger les lois qui autorisent l'arrestation ou la détention arbitraire sans jugement, notamment la Loi relative à la sécurité intérieure.

Dans le cadre de cette réforme, le gouvernement doit libérer cinq partisans de la Force d'action pour les droits des hindous (HINDRAF), détenus depuis plus d'un an au titre de la Loi relative à la sécurité intérieure pour avoir organisé une manifestation qui dénonçait la marginalisation des Malaisiens d'origine indienne.

La liberté d'expression

Le nouveau gouvernement doit en priorité lever les restrictions qui pèsent sur la liberté d'expression des blogueurs, des politiciens de l'opposition et des défenseurs des droits humains.

Une vague de répression a déferlé en mars sur les blogueurs dans tout le pays. Huit d'entre eux ont été accusés d'avoir publié des commentaires critiquant le sultan de Perak. Inculpés en vertu de la Loi relative à la communication et aux médias, ils ont été libérés sous caution. Les charges retenues contre eux doivent être abandonnées.

La peine de mort

La peine de mort est prononcée pour plusieurs infractions en Malaisie. Le trafic de stupéfiants, le meurtre et la possession illégale d'armes à feu sont automatiquement punis de la peine capitale. Le gouvernement ne publie aucun chiffre sur les exécutions.

Il lui faut annoncer un moratoire sur la peine de mort en vue d'abolir ce châtiment. En outre, le gouvernement doit lever le voile du secret qui entoure la peine capitale en rendant publiques toutes les informations sur son application.

Les actes de torture, les mauvais traitements et les morts en garde à vue

Des actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés par les forces de police continuent d'être signalés en Malaisie.

Kugan Ananthan, vingt-deux ans, soupçonné de vol qualifié, est mort en détention en janvier. Sa famille et ses avocats ont pu voir son corps couvert de nombreuses marques de violences physiques. L'enquête sur sa mort n'a pas progressé depuis que les conclusions de la deuxième autopsie ont été envoyées au bureau du procureur général. Amnesty International invite le gouvernement à ouvrir dans les meilleurs délais une enquête impartiale, efficace et indépendante sur la mort de Kugan Ananthan.

En outre, le gouvernement doit mettre en place un organe de surveillance de la police indépendant et impartial afin d'examiner les plaintes impliquant des policiers.

Les droits des migrants et des réfugiés

Les travailleurs migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile risquent d'être expulsés après avoir subi des traitements éprouvants dans les camps de détention. La Malaisie ne reconnaît pas leurs droits inscrits dans le droit international, et même les personnes reconnues comme réfugiés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) sont arrêtées par des membres volontaires et non formés du Corps des volontaires du peuple (RELA). Amnesty International exhorte le gouvernement à ratifier la Convention relative au statut des réfugiés, son Protocole de 1967 et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990.

FIN